

Babill'



Avril 2012

A.A.P.A.R.S

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES-PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

PROCHAIN EXPOSÉ TECHNIQUE - lundi, le 7 mai 2012

Centre Marcel-Dulude, 530, boul. Clairevue Ouest, St-Bruno J3V 6B3 DÈS 18 H 45

«L'OR» Louise P. Rouleau

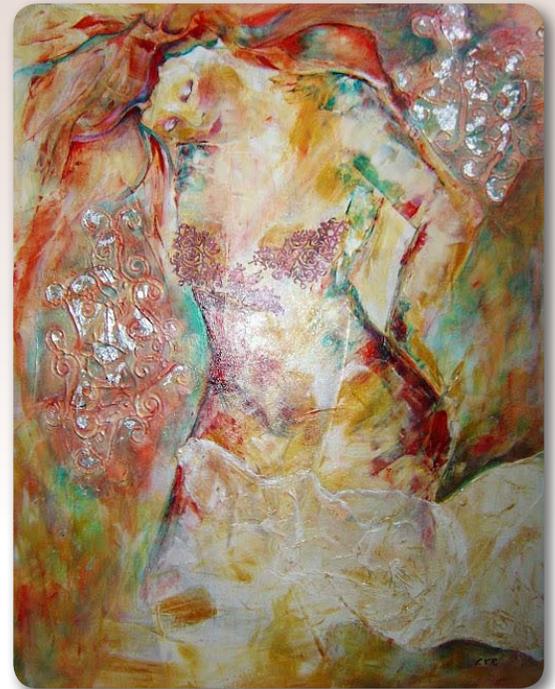
Artiste-peintre
www.lorartistepeintre.blogspot.com

Au cours de sa carrière, L'OR a exposé à l'extérieur du Canada et est devenu une artiste internationale. Elle a gagné de nombreux prix. Son parcours artistique commence par des études en Arts Plastiques au cegep Marie-Victorin et en Graphic Design à l'Université Concordia à Montréal. L'OR a aussi deux DEP à son actif : Démarrage d'Entreprise et Vente Conseil.

Chaque clignement de ses yeux s'adresse et se dirige vers l'être humain. Très tôt dans sa vie elle a compris que ce serait son sujet d'observation. Fascinée par l'interprétation possible de ses mouvements, de sa grâce et de son ambivalence ; l'être qu'elle observe la ravit, l'interpelle, la désarme à tout moment.

Comme une bête sauvage remplie de fougue s'entremêlent ses couleurs. Tantôt chaudes, tantôt froides, lignes fortes et frêles, textures et coups de spatules, figuratif, abstrait, contemporain : tous ces aspects se côtoient créant ainsi la plus belle harmonie.

Le pouvoir de la ligne et de l'espace vide dans son œuvre a toute son importance. Ces éléments lui permettent de traduire sa perception du corps et de créer un environnement qui laisse place à l'interprétation et à l'imaginaire.



EXPOSÉ TECHNIQUE Lundi, le 7 mai 2012

Les sujets abordés lors de la soirée :

- » les médiums acryliques,
- » la spatule caoutchouc,
- » la liberté du geste,
- » le rôle des émotions dans la création,
- » comment arriver à développer sa créativité.

L'OR vous fera vivre son processus de création.
Ce sera un voyage dans son univers.

**INSCRIPTION
EXPO-CONCOURS
AUTOMNALE PAGE 3**

**IMPORTANT : Veuillez lire
attentivement les nouvel-
les normes de l'AAPARS
dans le protocole d'en-
tente, visant entre autre
l'originalité des œuvres.**

Exposé technique 2 avril 2012 Michel Varin

Artiste-peintre
www.fugue-en-art-majeur.org

Pour Michel Varin, la peinture est un procédé magique, une pratique de méditation, la libre expression de soi comme découverte et libération des forces vitales.

Même s'il pratique son art et poursuit son exploration visuelle depuis plus de trois décennies, il essaie toujours de s'étonner, que ce soit en modifiant les techniques utilisées ou en provoquant et respectant les accidents créatifs.

La peinture est l'art de capter une idée, l'ambiance visuelle d'un lieu ou d'un objet ou encore l'état psychologique d'un moment vécu ou appréhendé ou rêvé pour ensuite en transmettre l'essence transformée par le prisme de la créativité.

Ses œuvres se retrouvent dans des collections privées et publiques. Il a participé à de nombreuses expositions.



Exposé technique 4 juin 2012 Benoit Desfossés

Artiste peintre – Techniques mixtes
www.benoitdesfosses.com

Tout jeune, il a été attiré par la peinture et l'histoire. Rien d'étonnant qu'aujourd'hui on peut retrouver géographie, histoire et anthropologie dans ses peintures. Il considère la peinture comme le témoin de notre histoire présente et passée. La cartographie lui permet de voyager, l'histoire l'informe sur ses ancêtres et ses contemporains et l'anthropologie fait de même pour la culture.

Il colle, intègre des journaux, des plans, des photos. Il applique des végétaux, des pochoirs, de menus objets, il ajoute des textures et des textes. Ces éléments, réunis dans sa toile, vous parlent d'une ville, de gens, d'histoire, de faits vécus, de la vie. Sa créativité n'a aucune limite, ses découvertes, rencontres, lectures, films et voyages alimentent ses productions. Pour lui, il n'y a pas de fin en soi, il apprend toujours.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Jacques Landry, président
famille_landry00@sympatico.ca..... 450 461-3796

Danielle Tremblay, vice-présidente, co-responsable des expositions
danou.lynn@videotron.ca 450 446-5208

Michel Côté, trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants
mcote.ca@videotron.ca 450 676-6581

François Gagnon, directeur au développement culturel
amigo3@videotron.ca 450 674-4821

Lorraine Arseneault, directrice aux expositions
arseneaux@sympatico.ca 450 461-0114

Lise Masson, directrice au recrutement
masson.lise@videotron.ca 450 649-1454

Gaétan Boulais, directeur au développement des artistes
gboulais@videotron.ca 514 755-9700

Claudette Sicotte, secrétaire
cerclo@videotron.ca 450 646-3001

Susan St-Laurent, directrice publicité et communications
susan.st.laurent@videotron.ca 450 641-3457

Pauline Lysight, directrice à la formation
polenchka@hotmail.com 450 616-3776

Stéphane Bergeron, directeur au journal
stephberg@webfocusdesign.com 450 536-8504

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de MAI 2012, vous devrez la faire parvenir au plus tard le 26 avril à Stéphane Bergeron à l'adresse suivante :
stephberg@webfocusdesign.com

Françine Leroux, coordonnatrice des expo-solo
francine-leroux@sympatico.ca

Carole Gagnon, responsable galerie virtuelle
carole-anne-art@videotron.ca

Vos Relationnistes à L'AAPARS

Jacqueline Alain450.441.2085	Danielle Thérour.....450.447.3980
Nicole Béland450.619.6035	Denise Drapeau..... 450.536.0445
Hugo Bellemare.....450.649.4204	Denis Hardy..... 450.441.7913
Monique Borduas Cantin450.922.9655	Céline Vallières..... 514.382.5519
Estelle Brissette450.467.8581	Yolande Morissette..... 450.467.8144
André Brisson.....450.653.1947	Lysette Brière..... 450.469.4638
Françoise Jeker.....450.447.0907	Sylvie Desroches..... 450.468.1071
Geneviève Desrochers450.468.1441	Sylvie Boisvert450.465.0427
Caroline Cloutier450.649.2104	

Expo-concours automnale 2012

**Samedi le 13 octobre 2012 de 12h à 18h et
dimanche 14 octobre 2012 de 11h à 17h
au Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville**

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de 75 \$ par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants. Les trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif recevront respectivement une bourse de 500 \$, 300 \$ et 150 \$. Les deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif recevront respectivement une bourse de 500 \$ et 300 \$. De plus, cinq artistes se mériteront une mention honorifique toutes catégories et recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie «Art Figuratif» et des deux premiers prix dans la catégorie «Art Non-figuratif» ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Abstrait et Art Contemporain de l'année 2010 et 2011 ne seront pas admissibles au concours 2012 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie «Hors-concours».

Pour vous inscrire, vous devez obligatoirement nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli;
2. Votre chèque de 75 \$ libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2012;
3. Votre dossier d'artiste imprimé et présenté dans un **un portfolio ou duo-tang relié** comprenant les informations suivantes:
 - a. Votre **curriculum vitae**;
 - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée**;
 - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur le contenu de votre dossier d'artiste, visitez le site : www.aapars.com et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Dossier d'artiste.

Veuillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

Règlements :

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2011, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toiles galerie, d'au moins un pouce d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).
- **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de 100 \$, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, vendredi le 14 octobre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges. L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenault

Directrice des expositions

AAPARS

Danielle Tremblay

Vice-présidente et Co-directrice des expositions

AAPARS



FICHE D'INSCRIPTION Exposition concours automnale 2012

13 et 14 octobre 2012

Nom : _____ Prénom : _____

Nom d'artiste (s'il y a lieu. Il sera indiqué ainsi dans le bottin des artistes) : _____

Adresse : _____
n° civique rue ville code postal

Numéro de téléphone (rés.) : _____ Numéro de téléphone (cell.) : _____

Courriel : _____
(pour recevoir la confirmation de votre participation, l'envoi des cartels et cartons d'invitation en format électronique)

Date de renouvellement de votre carte de membre : _____

Avez-vous l'intention de peindre sur place lors de l'exposition? Oui Non
(Produits inodores seulement)

Le style de vos œuvres présentées (choisir une seule catégorie) :

Art Figuratif

Art Non-figuratif

S.O.S. bénévoles :

Pour la réussite de notre exposition, nous avons besoin de votre aide pour l'accueil, l'emballage, la distribution des affiches, l'installation, la cantine, la recherche de commanditaires *etc.* **Que ce soit pour une heure ou une journée, avant, pendant ou après l'exposition, chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole.**

Je suis disponible pour vous aider à : _____

- Je joins à ce formulaire :
- mon chèque au montant de **75 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du **31 mai 2012.**
(Veuillez prendre note qu'il n'y aura aucun remboursement si vous annulez votre participation après cette date.)
 - mon dossier d'artiste conforme aux exigences
 - une enveloppe retour au format de mon dossier, suffisamment affranchie et adressée à mon nom**
 - (facultatif) un chèque séparé au montant de 40\$ pour mon adhésion ou mon renouvellement

Veuillez poster le tout à cette adresse au plus tard le **31 mai 2012**:

AAPARS
Exposition concours automnale 2012
Casier postal 261
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 4P9

Protocole d'entente de l'exposant

Exposition concours automnale 2012

- Dates et heures :** Samedi le 13 octobre 2012 de 12h à 18h et dimanche 14 octobre 2012 de 11h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.
- Installation :** **Vendredi le 12 octobre 2012 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)
- Endroit :** Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3
Sortie 78 (anciennement 120) de l'autoroute 30
- IMPORTANT :** *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 12 OCTOBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. Ne sont pas acceptées, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers ou sous la supervision d'un professeur qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en octobre 2011.
9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
10. Les artistes gagnants des trois premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des deux premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
13. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 12 octobre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 12 h à 18 h et dimanche de 11 h à 17 h**).
17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redisposer ses œuvres.
18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant minimum **3 pouces** entre chacune;
 - Toutes les œuvres doivent être encadrées ou présentées sur une toile galerie (1 pouce minimum d'épaisseur) aux côtés peints;

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
- Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

20. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**

21. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 12 octobre.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

Atelier de formation avec *Ljubomir Ivankovic*

«Notre invité à l'exposé technique du 6 juin 2011, Ljubomir Ivankovic, peintre de formation européenne internationalement reconnu, démontre et enseigne des techniques de grands maîtres. Fort d'une expérience en peinture de plus de 40 ans, enseignant aux niveaux préscolaire et universitaire depuis une trentaine d'années, il est en mesure de donner des cours professionnels de beaux-arts selon le niveau. Le but des leçons est d'amener l'étudiant à développer le sens de l'esthétique, l'aptitude à reconnaître une œuvre de valeur et la possibilité de s'auto-corriger après avoir trouvé son propre style.

Secret de la lumière des grands maîtres

Le phénomène de la lumière est, avec le dessin et la composition, un des éléments essentiels dans les arts plastiques. Nous étudierons les différents aspects des lumières qui enrichissent un tableau en analysant les rapports multiples entre les lumières et l'ombre qui s'y chevauchent. Nous nous attarderons aussi à examiner l'interaction entre la clarté et l'obscurité, la surface lustrée et opaque, la couche de peinture grasse et maigre, la trace de pinceau achevée et inachevée, les couleurs chaudes et froides ainsi que la finition transparente et dense. »

samedi et dimanche les 5 et 6 mai 2012

Membres : 215 \$ pour les 2 jours

Non-membres : Ajouter un chèque de 40\$ pour la carte de membre annuelle

Minimum 8 personnes - Maximum 12 personnes

La liste du matériel nécessaire et le trajet seront fournis aux personnes inscrites.

La réception du chèque et de la fiche confirme votre inscription.

Pour information : Pauline Lysight,
Directrice à la formation 450-616-3776
ou polenchka@hotmail.com

**s'inscrire
avant le
27 avril 2012**

**au Centre communautaire de Saint-Bruno,
53, chemin De La Rabastalière Est, Salle 127 de 9 h 30 à 16 h 30**
On peut apporter son dîner (réfrigérateur et micro-ondes sur place)

Fiche d'inscription

**Atelier de formation avec Ljubomir Ivankovic
au Centre communautaire de Saint-Bruno**

Samedi et dimanche les 5 et 6 mai 2012 de 9 h 30 à 16 h 30

S'inscrire avant le 27 avril 2012. Aucune remise ne sera faite après cette date.

Membres : 215 \$ pour les 2 jours / Non-membres : ajouter un chèque de 40 \$ pour la carte de membre.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nos téléphone : résidence: _____ bureau: _____

Adresse de courriel pour recevoir l'information : _____

CARTE DE MEMBRE : Ci-inclus chèque au nom de l'AAPARS au montant de 40 \$ _____

ATELIER : Ci-inclus fiche d'inscription et chèque au nom de l'AAPARS au montant de 215 \$ _____

Poster le tout à : Ateliers de formation, AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

«L'artiste invitée à l'exposé technique du 5 décembre 2011 nous propose un atelier qui s'adresse à tous les initiés* de l'acrylique ou de l'aquarelle, du débutant à l'avancé.

*Les participants doivent posséder une connaissance de base du médium choisi.

samedi et dimanche les 2 et 3 juin 2012

Deux jours d'exploration et d'expérimentation en dessin et création artistique. Les piliers de la créativité étant la curiosité et l'expérimentation, vous serez, dans le respect de votre personnalité créatrice, guidé(e) dans un apprentissage progressif par des exercices suggérés et stimulants. Plusieurs démonstrations techniques, périodes de création individuelle et d'enrichissement collectif compléteront cet atelier. L'atelier se déroulera en intérieur et extérieur, dont une période à la montagne de Mont-Saint-Hilaire et une autre dans le village de Mont-Saint-Hilaire. Déplacement en co-voiturage pour la montagne et le village.

Membres : 150 \$ pour les 2 jours

Non-membres : Ajouter un chèque de 40\$ pour la carte de membre annuelle

À noter que le coût d'entrée de 5\$ à la montagne est inclus dans le forfait atelier.

Minimum 8 personnes - Maximum 12 personnes

Apportez votre matériel aquarelle ou acrylique :
une liste complète du matériel à apporter sera fournie aux participants débutants et avancés.

La réception du chèque et de la fiche confirme votre inscription.

Pour information : Pauline Lysight,
Directrice à la formation 450-616-3776
ou polenchka@hotmail.com

**s'inscrire avant le
25 mai 2012**

à l'Atelier France Malo,

431 Prince Edward, Otterburn Park, QC J3H 1W3 de 9 h 30 à 16 h 30

Apportez votre lunch. En option une boîte à lunch de traiteur au coût de 12\$ est disponible.

Fiche d'inscription

**Atelier COULEUR – DESSIN CRÉATIF avec France Malo
à son atelier d'Otterburn Park**

Samedi et dimanche les 2 et 3 juin 2012 de 9 h 30 à 16 h 30

S'inscrire avant le 25 mai 2012. Aucune remise ne sera faite après cette date.

Membres : 150 \$ pour les 2 jours / Non-membres : ajouter un chèque de 40 \$ pour la carte de membre.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Nos téléphone : résidence: _____ bureau: _____

Adresse de courriel pour recevoir l'information : _____

CARTE DE MEMBRE : Ci-inclus chèque au nom de l'AAPARS au montant de 40 \$ _____

ATELIER : Ci-inclus fiche d'inscription et chèque au nom de l'AAPARS au montant de 150 \$ _____

Poster le tout à : Ateliers de formation, AAPARS, C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

VERNISSAGE



La Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal vous invite au vernissage du concours

« Un Printemps ensoleillé »

Nous serons heureux de vous recevoir à la Résidence funéraire Curé-Poirier en compagnie des artistes avec qui vous pourrez échanger lors de cet événement.

Mercredi 18 avril 2012
de 17 h à 19 h

RSVP
450 677-5203
accueil@cfrsm.com



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RIVE-SUD
DE MONTRÉAL

*ce qui est ce que tu es affecté
et lors ouvert un matin ou le soir
il restera de toi ce que tu es devenu
Que tu es attendu plus loin que jamais*



635, boulevard Curé-Poirier Ouest, Longueuil (Québec) J4J 2H8



SAINT-BRUNO
Adélaïde Pelletier
exposera ses oeuvres
du 3 mars 2012
au 5 mai 2012
2236, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Bruno

Intéressé(e) à
exposer chez
St-Hubert vous
aussi ?

Veillez contacter
Ghislaine Pilote

450.583.1045
pilote.ghislaine@
videotron.ca

Ouverture bientôt

Galerie locative

249 St-Charles O, Longueuil

Galerie St-Charles

Location d'espaces d'exposition à la semaine
Possibilité de 10 à 123 pieds linéaires

Spéciaux d'ouverture
pour les membres de l'AAPARS

Pour informations :

Carol Bérubé Courriel : cberube61@gmail.com
Rés. : 450-645-1445 Cell. : 514-452-3651

6^e édition
**TOMBER DES
NUS**



gestualité contemporaine

Exposition artistique
avec l'Association
des Artistes Peintres
Affiliés de la Rive-Sud



Samedi 21 avril, 11 h à 21 h
Vernissage : 19 h à 21 h
Dimanche 22 avril, 11 h à 17 h

Chalet Marie-Victorin
1150, rue Marie-Victorin
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 6R2
450 441-8379



TOILES APOLLON
GRANDE VARIÉTÉ DE FORMATS



26 MAGASINS AU CANADA | DEPUIS 1908

ACHETEZ EN LIGNE
DESERRES.CA

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Mance Grégoire, Directrice
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

MAJEURS (OR)



4055 Boul. Taschereau
Saint-Hubert, J4T 2G8
450-443-6669

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Michel Gilbert, Maire de Mont-Saint-Hilaire



Desjardins
Caisse du Mont-Saint-Bruno

1649 Montarville, Saint-Bruno J3V 3T8
450-653-3646

MAGAZIN art
4953, rue Nancy, Pierrefonds H8Z 1Z9



Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



PROMENADES ST-BRUNO
VOTRE CENTRE À LA MODE



Galerie locative 514-452-3651
249 St-Charles O. Longueuil
cberube61@gmail.com

Québec

Nicole Ménard
Députée de Laporte - Ministre du Tourisme -
Ministre responsable de la région de la
Montérégie



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DE LA RIVE-SUD
DE MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



1191 boul Saint-Bruno
Saint Bruno, QC, J3V6P4
(450) 653-5000

LE JOURNAL
DE SAINT-BRUNO / SAINT-BASILE



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Pierre Curzi.org
Député de Borduas



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192



Matthew Dubé
Député de Chambly -
Borduas
Téléphone : 450-441-7802
Télécopieur : 450-441-3674
matthew.dube@parl.gc.ca



Dre Djaouida Sellah
Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert
Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

Bertrand St-Arnaud
Député de
Chambly

COLLABORATEURS (ARGENT)



DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean

MARIE MALAVOY
Députée de Taillon

MONIQUE RICHARD

Députée de Marguerite-D'Youville



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél.: 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986



450.702.0607
webfocusdesign.com



Au coffret d'
Art
de Sophie
l'art d'encadrer

922 rue Laurier, Vieux-Beleil
450.467.4637

SOUTIEN (BRONZE)



STÉPHANE BERGERON
Député de Verchères



Tarik Brahmî
Député de Saint-Jean

315 rue Macdonald, bureau 117
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 8J3
Téléphone: 450-357-9100
Télécopieur: 450-357-9109
tarik.brahmi@parl.gc.ca



2236 Boul. Laurier
(Route 116) Saint-Bruno
450-461-3971